

Covid : Elisabeth Borne écarte pour le moment le retour des restrictions sanitaires



À l'issue d'une réunion avec les préfets et les directeurs des Agences régionales de santé, ce mardi, la Première ministre a opté pour des recommandations pour juguler la forte reprise de l'épidémie plutôt qu'un retour des mesures coercitives.

[Photo : FRED SCHEIBER/SIPA]

Par Grégoire Poussielgue

Pas un député ne portait de masque ce mardi après-midi, lors de la séance inaugurale de la XVI^e législature à l'Assemblée nationale . Pourtant, avec des indicateurs qui repartent en nette hausse depuis le début du mois de juin, le Covid est bel et bien de retour. Lundi soir, la France a compté plus de 70.000 nouveaux cas quotidiens en moyenne sur sept jours.

Ce mardi après-midi, la Première ministre, Elisabeth Borne , a tenu une visioconférence avec les Agences régionales de santé (ARS) et les préfets. Pour l'instant, le retour de mesures contraignantes comme le port du masque (l'obligation dans les transports a été levée le 16 mai) n'est pas à l'ordre du jour. A l'issue de la réunion, Matignon en est resté au stade des recommandations – se laver les mains, aérer les lieux clos, etc. – pour lutter contre la résurgence de l'épidémie.

Une « reprise évidente » des contaminations

Lundi, la ministre de la Santé, Brigitte Bourguignon, avait toutefois appelé les Français à remettre le masque dans les lieux clos. « Je n'irai pas jusqu'à l'obligation, mais je demande en tout cas aux Français de remettre effectivement le masque dans les transports », a-t-elle indiqué sur RTL, devant ce qu'elle a appelé une « reprise évidente » des contaminations.

La semaine dernière, la ministre, appelée à cesser ses fonctions à la suite de sa défaite aux élections législatives, s'est fait inoculer une quatrième dose devant les médias pour relancer la campagne de vaccination. Pour l'instant, la deuxième dose de rappel n'est ouverte qu'aux plus de 60 ans.

Un projet de loi avant le 31 juillet

Le gouvernement a besoin de faire adopter un projet de loi avant le 31 juillet pour pouvoir prolonger certaines mesures. Le dispositif de veille sera ainsi maintenu jusqu'au 31 mars 2023, tout comme la possibilité d'organiser un contrôle sanitaire aux frontières si besoin.

La nouvelle configuration politique de l'Assemblée nationale va s'inviter dans les débats, même si les mesures sont moins polémiques qu'en janvier dernier, au moment de l'adoption du passe vaccinal. Elle s'était faite dans un climat de forte tension politique, en pleine campagne présidentielle, avec des débats houleux et des coups de théâtre au Palais-Bourbon.

La France Insoumise (LFI), qui ne comptait que 17 députés dans la précédente législature (contre 75 aujourd'hui) et le Rassemblement national (89 députés contre une poignée entre 2017 et 2022) s'étaient élevés contre le passe vaccinal, tandis que Les Républicains étaient très divisés sur la question.

Stock de masques : l'État a commis une « faute »

Le gouvernement avance sur des œufs sur la gestion de cette crise. Il considère que l'opinion, très majoritairement, n'est pas favorable au retour des mesures contraignantes. Et les critiques formulées depuis le début de l'épidémie trouvent une traduction sur le terrain judiciaire.

Ce mardi, le tribunal administratif de Paris a rendu un jugement attendu. « L'État a commis une faute en s'abstenant de constituer un stock suffisant de masques permettant de lutter contre une pandémie liée à un agent respiratoire hautement pathogène », a-t-il affirmé. Il a cependant estimé que cette faute ne pouvait être jugée à l'origine de cas spécifiques de Covid.